

<https://47.snuipp.fr/Annonces-salariales-de-qui-se-moque-t-on>



# Annonces salariales : de qui se moque-t-on ?

- À suivre - Communiqués nationaux du SNUipp -

Date de mise en ligne : mercredi 14 juin 2023

Dernière mise à jour : 14 juin 2023

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Sommaire

- [Des annonces loin des attentes des \(...\)](#)
- [Aucune réponse apportées à la baisse de](#)
- [Les augmentations](#)
  - [PE Classe normale](#)
  - [PE Hors Classe](#)
  - [PE Classe Exceptionnelle](#)
  - [Institutrices et instituteurs](#)
  - [AESH](#)

## Des annonces loin des attentes des personnels

Stanislas Guerini, ministre de la Fonction publique, a annoncé lundi 12 juin :

- Une augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 et une revalorisation de 5 points de la grille indiciaire au 1er janvier 2024.
- Une prime « pouvoir d'achat » d'un montant compris entre 300 et 800 euros bruts versée à l'automne pour les agent-es gagnant moins de 3250 euros bruts (soit environ 2500 euros nets).  
Les modalités exactes sont à l'heure actuelle inconnues.

Toutes ces mesures excluent par ailleurs une nouvelle fois les retraité-es de la Fonction publique dont les pensions n'ont pas été indexées sur l'inflation depuis un an.

## Aucune réponse apportées à la baisse de pouvoir d'achat

Ces différentes mesures ne sont pas suffisantes pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation. En 2022, l'inflation s'est établie à 5,2% et l'Insee annonce une inflation de plus de 5% pour 2023. En parallèle, le point d'indice a été augmenté de 3,5% en 2022 et le sera de 1,5% pour 2023 .

Entre 2010 et 2022, l'inflation cumulée représente 19.93% pour seulement 4.74% de dégel du point d'indice. Un différentiel de 15% de baisse de pouvoir d'achat qui rend cette annonce d'une augmentation de 1,5% seulement inadmissible pour les personnels.

A fortiori quand, dans le même temps, l'institution met en avant le pacte enseignant qui demande aux enseignantes et enseignants de travailler plus pour compenser des salaires trop faibles...

## Annonces salariales : de qui se moque-t-on ?

Ces annonces sont une concession suite aux mobilisations massives contre la réforme des retraites. Mais elles ne répondent pas aux attentes plus que légitimes des agents et agentes de la Fonction publique.

La FSU-SNUipp réaffirme son exigence d'une augmentation de 300 euros pour l'ensemble des personnels du premier degré sous forme de point d'indice.

Elle demande par ailleurs une refondation des grilles indiciaires pour les enseignantes et enseignants par équité avec les autres corps de catégorie A, et la création d'un corps pour les AESH permettant l'accès à ces dernier-es à un vrai salaire.

Enfin, elle demande que les pensions des retraité-es soient indexées sur l'inflation.

## Les augmentations

En euros net mensuels

### PE Classe normale

Échelon	1er juillet 2023	1er janvier 2024	TOTAL
1	+ 22 €	+ 20 €	+ 42 €
2	+ 26 €	+ 20 €	+ 46 €
3	+ 27 €	+ 19 €	+ 46 €
4	+ 27 €	+ 19 €	+ 46 €
5	+ 28 €	+ 20 €	+ 48 €
6	+ 29 €	+ 20 €	+ 49 €
7	+ 31 €	+ 19 €	+ 50 €
8	+ 32 €	+ 20 €	+ 52 €
9	+ 34 €	+ 20 €	+ 54 €
10	+ 37 €	+ 20 €	+ 57 €
11	+ 40 €	+ 19 €	+ 59 €

### PE Hors Classe

Échelon	1er juillet 2023	1er janvier 2024	TOTAL
1	+ 34 €	+ 20 €	+ 54 €
2	+ 36 €	+ 20 €	+ 56 €

## Annonces salariales : de qui se moque-t-on ?

3	+ 39 €	+ 20 €	+ 56 €
4	+ 42 €	+ 20 €	+ 62 €
5	+ 44 €	+ 20 €	+ 64 €
6	+ 47 €	+ 19 €	+ 66 €
7	+ 48 €	+ 20 €	+ 68 €

## PE Classe Exceptionnelle

Échelon	1er juillet 2023	1er janvier 2024	TOTAL
1	+ 40 €	+ 20 €	+ 60 €
2	+ 43 €	+ 20 €	+ 63 €
3	+ 46 €	+ 19 €	+ 65 €
4	+ 48 €	+ 20 €	+ 68 €
1er chevron	+ 52 €	+ 20 €	+ 72 €
2e chevron	+ 54 €	+ 20 €	+ 74 €
3e chevron	+ 57 €	+ 20 €	+ 77 €

## Institutrices et instituteurs

Échelon	1er juillet 2023	1er janvier 2024	TOTAL
4	+ 23 €	+ 20 €	+ 43 €
5	+ 23 €	+ 20 €	+ 43 €
6	+ 24 €	+ 20 €	+ 44 €
7	+ 25 €	+ 19 €	+ 44 €
8	+ 25 €	+ 20 €	+ 45 €
9	+ 27 €	+ 20 €	+ 47 €
10	+ 29 €	+ 19 €	+ 48 €
11	+ 31 €	+ 20 €	+ 51 €

# AESH

La refonte de la grille indiciaire en cours de discussion empêche toute projection au 1er Janvier.

Échelon	1er juillet 2023 (temps plein)	1er juillet 2023 (24 h hebdo)
1	+ 20 €	+ 12 €
2	+ 20 €	+ 12 €
3	+ 20 €	+ 12 €
4	+ 21 €	+ 13 €
5	+ 22 €	+ 13 €
6	+ 23 €	+ 14 €
7	+ 23 €	+ 14 €
8	+ 23 €	+ 14 €
9	+ 24 €	+ 14 €
10	+ 25 €	+ 15 €
11	+ 25 €	+ 15 €